

La Rochelle, le 3 mai 2013

Olivier FALORNI

Député de la Charente-Maritime

Membre de la Commission du
Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire

Membre titulaire du
conseil d'administration du
Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres

Membre de la
Commission supérieure du
Crédit Maritime Mutuel

Conseiller Municipal

Réf. OF/SC RV122-13

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Madame la Ministre, *chère Marisol,*

Je souhaite vous alerter sur les préoccupations exprimées par le Président de la Caisse Maritime d'Allocations Familiales (CMAF).

Les recommandations contenues dans le rapport I.G.A.S. concernant l'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion liant l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sont en effet plus que préoccupantes.

Il serait question, dans ces quelques lignes, de transférer CMAF vers l'ensemble des Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du littoral.

Issue de la fusion impulsée par Michel CREPEAU, en 2002, des deux caisses nationales, pêche et commerce, la CMAF assure aujourd'hui, pour un montant annuel de 105 millions d'euros, des missions spécifiques de recouvrement de cotisations d'allocations familiales, de la contribution sociale généralisée et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale. En coopération avec l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) et le Service social maritime, la CMAF remplit ses missions avec succès, toujours soucieuse d'apporter des réponses et une aide adaptée aux besoins propres (éloignement, revenus irréguliers, fragilité économique) qu'expriment les marins et leur famille.

.../...

Au moment où se déroulent les Assises de la mer et alors que la France souhaite développer une politique marine efficace, préserver les particularités qui l'entourent et conserver un service public de qualité, remettre en cause une telle entité enverrait un signal négatif fort tant l'impact économique ne semble pas avoir été mesuré.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'avoir une attention particulière sur les risques de fragilisation de la Caisse Maritime d'Allocation Familiales et de m'informer de la suite réservée à ma requête.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Bien amicalement



Olivier FALORNI

Copie :

*Madame Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée chargée de la Famille,
Monsieur Frédéric CUVILLIER, Ministre des Transports, de la Mer et de la
Pêche.*